

Séance du Conseil d'Administration en date du 2 JUILLET 2026

Délibération n° 2026-27-Aide exceptionnelle carburant

Le conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France s'étant réuni le 2 juillet 2026 en salle du conseil du bâtiment Claudin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Christian VAUTRIN ;

Le quorum étant atteint ;

Vu le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant;

Vu la circulaire NOR CPPF2611881C du 5 mai 2026 relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacement professionnels des agents de l'Etat dans le contexte de hausse du coût des carburants;

Le conseil d'administration examine une aide exceptionnelle de 75 € aux agents qui remplissent le cumul des critères suivants :

- N'émargeant pas aux dispositifs de forfait mobilité durable de télétravail, d'accès aux bornes électriques ou de participation aux abonnements transport
- Ayant une rémunération inférieure à 2500€ mensuelle brut.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président du Conseil

Rodolphe DELAUNAY

